

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 22 avril 2013**

**2013 DASES 202 G** Subvention à l'association Le Relais Frémicourt (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 3411-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose d'attribuer à l'association « Le Relais Frémicourt » (D 08856), dont le siège est situé 70, rue Falguière (Paris 15<sup>ème</sup>), une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros au titre de 2013 pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes et des familles démunies du 15<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'année 2013 à l'association « Le Relais Frémicourt » (D 08856, numéro SIMPA 20 463 et dossier 2013\_05227), dont le siège est situé 70, rue Falguière (Paris 15<sup>ème</sup>), pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574 ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.